

Alexandre de BUCY,
Par la Grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque d'AGEN,

Vu les dispositions adoptées par la Conférence des Evêques de France, relatives à la prévention des agressions sexuelles sur les mineurs et les personnes vulnérables.

Vu le décret du 18 octobre 2023 instituant une cellule d'écoute, et une équipe de prévention des agressions sexuelles sur les mineurs et les personnes vulnérables dans le diocèse ; complété par le décret du 4 mars 2024.

Sur proposition de Mme Marie-Hélène BELOT, responsable diocésaine de la Pastorale familiale, et coordinatrice de ladite équipe de prévention.

Toutes choses bien considérées en droit comme en fait.

DÉCRÉTONS :

Article 1^{er} : Madame Adeline d'Hautefeuille est nommée membre de l'équipe de prévention des agressions sexuelles sur les mineurs et les personnes vulnérables.

Article 2 : Elle sera tenue de garder religieusement et scrupuleusement le secret sur les personnes, les noms et les faits dont elle aura connaissance dans le cadre de sa mission. Elle accomplira sa mission dans le cadre, et selon les procédures prévues par la Conférence des Evêques de France.

Donné à AGEN, en l'Evêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse ;

L'an de Notre-Seigneur 2024, le 13 septembre.

Par mandement,

Abbé Christophe FONTAË
Chancelier

† Alexandre de BUCY
Evêque